

1.1 Marchés Publics

SYNDICAT MIXTE BASSIN DU LAY

Bureau du 31 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un mai, à neuf heures et trente minutes, les membres du Bureau se sont réunis dans la Salle du Conseil de la Mairie de Mareuil-sur-Lay, sur la convocation qui leur a été adressée. La séance a été ouverte sous la Présidence de Monsieur Jannick RABILLÉ, Président.

MEMBRES TITULAIRES PRÉSENTS :

Vendée Grand Littoral	M. Jannick RABILLE, Président
Sud Vendée Littoral	M. James GANDRIEAU, Premier Vice-Président
Sud Vendée Littoral	M. Thierry PRIOUZEAU, Quatrième Vice-Président
Pays de Pouzauges	M. Joël CHATEIGNER, Cinquième Vice-Président
Sud Vendée Littoral	M. Jacques GAUTIER, Cinquième Membre du Bureau
Sud Vendée Littoral	M. Francis VRIGNAUD, Sixième Membre du Bureau
Vendée Grand Littoral	M. Joël MONVOISIN, Huitième Membre du Bureau
Vendée Grand Littoral	M. Didier ROUX, Neuvième Membre du Bureau

MEMBRES TITULAIRES ABSENTS ET/OU EXCUSÉS :

Sud Vendée Littoral	M. Jean-Michel PIEDALLU, Deuxième Vice-Président
Pays de Chantonnay	M. Jeannick DEBORDE, troisième Vice-Président
Pays de Fontenay-Vendée	M. Sébastien ROY, Premier Membre du Bureau
Pays des Herbiers	M. Patrick MANDIN, Second Membre du Bureau
Pays de la Châtaigneraie	M. Gérard DANIAU, Troisième Membre du Bureau
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	M. Jean Yves BRICARD, Quatrième Membre du Bureau
Sud Vendée Littoral	M. Louis-Marie PINEAU, Septième Membre du Bureau

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

M. Pascal MEGE, Mme Julie LOWENBRUCK, M. Nicolas DOUILLARD, M. Pierre-Clément GUINOT.

A ÉTÉ NOMMÉ SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. James GANDRIEAU

DATE DE CONVOCATION	16/05/2023	Nombre de Délégués :
DATE D'AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR		- en exercice : 15
A MAREUIL SUR LAY	16/05/2023	- présents : 8
DANS LES AUTRES STRUCTURES	16/05/2023	- votants : 8

B2023-3105-01 – CHOIX DU PRESTATAIRE - TRAVAUX DE RESTAURATION MORPHOLOGIQUE SUR LE BASSIN AMONT DU LAY (CT EAU DU LAY AMONT) – PROGRAMME 2023

Monsieur le Président rappelle que dans la cadre du CT Eau du Lay amont, il a été prévu des travaux de restauration morphologique de cours d'eau (recharge en plein ou en taches, reprofilage de berges, restauration de petits cours d'eau) et des travaux d'accompagnement (descentes aménagées, clôtures, franchissements, traitement de la végétation et des embâcles).

Pour 2023 ces travaux seront réalisés sur les communes suivantes :

- Mouilleron –Saint-Germain
- Tallud-Sainte-Gemme
- Bazoges-en-Pareds
- Pouzauges
- Le Boupère
- Saint-Valérien

Présentation et résultat de la consultation

- Marché procédure adaptée avec 4 lots - variantes acceptées,
- Publication sur marchés sécurisés le 21 avril 2023,
- Date limite de réception des offres : le 22 mai 2023 à 17h00,
- 4 offres reçues dans le délai imparti,
- Montant estimatif 166 666,67 € HT,
- Critères de sélection des candidatures : 55 % Valeur technique et 45 % prix des prestations.

Après analyse des offres, il est proposé le classement suivant :

Proposition d'attribution des lots			
Lot N°	Intitulé	Entreprise proposée	Montant HT
Lot n°1	Restauration d'affluents de la Maine (1 300 ml)	PELLETIER TP	74 603,00 €
Lot n°2	Restauration du ruisseau de Velaudin (310 ml)	PELLETIER TP	18 091,80 €
Lot n°3	Restauration de cours d'eau sur la Fontaine de Monic (1200 ml)	SODAF TP	33 810,00 €
Lot n°4	Restauration du ruisseau de Ligné (460 ml)	AGEV Solutions	16 699,40 €
Total du marché (4 lots), en euros HT			143 204, 20 €
Total du marché (4 lots), en euros TTC			171 845,04 €

Les Membres du Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité décident :

- DE RETENIR l'entreprise PELLETIER TP pour le lot 1 (restauration d'affluents de la Maine) pour un montant de 74 603,00 € HT et le Lot 2 (restauration du ruisseau de Velaudin) pour un montant de 18 091,80 € HT,
- DE RETENIR l'entreprise SODAF TP pour le lot 3 (restauration de cours d'eau sur la Fontaine de Monic) pour un montant de 33 810,00 € HT,

Envoyé en préfecture le 12/06/2023

Reçu en préfecture le 12/06/2023

Publié le

ID : 085-258501659-20230531-B2023_3105_01-DE

- DE RETENIR l'entreprise AGEV Solutions pour le Lot 4 (restauration) pour un montant de 16 699,40 € HT,
- AUTORISENT Monsieur le Président à signer le marché et toutes les pièces afférentes au dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.


Signé électroniquement par : Jannick
Rabillé
Date de signature : 10/06/2023
Qualité : Président du SM Marais
Poitevin Bassin du Lay

Syndicat Mixte
BASSIN DU LAY

Jannick RABILLÉ

Président du Syndicat Mixte Bassin du Lay

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette, 44041 NANTES CEDEX dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. Ladite juridiction peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Elle est également susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès de mes services. Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal de Nantes dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux.

Sans préjudice des dispositions précédentes, cet acte peut faire l'objet d'une demande au représentant de l'État dans le département de mise en œuvre de la procédure prévue à l'article L2131-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

1.1 Marchés Publics

SYNDICAT MIXTE BASSIN DU LAY

Bureau du 31 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un mai, à neuf heures et trente minutes, les membres du Bureau se sont réunis dans la Salle du Conseil de la Mairie de Mareuil-sur-Lay, sur la convocation qui leur a été adressée. La séance a été ouverte sous la Présidence de Monsieur Jannick RABILLÉ, Président.

MEMBRES TITULAIRES PRÉSENTS :

Vendée Grand Littoral	M. Jannick RABILLE, Président
Sud Vendée Littoral	M. James GANDRIEU, Premier Vice-Président
Sud Vendée Littoral	M. Thierry PRIOUZEAU, Quatrième Vice-Président
Pays de Pouzauges	M. Joël CHATEIGNER, Cinquième Vice-Président
Sud Vendée Littoral	M. Jacques GAUTIER, Cinquième Membre du Bureau
Sud Vendée Littoral	M. Francis VRIGNAUD, Sixième Membre du Bureau
Vendée Grand Littoral	M. Joël MONVOISIN, Huitième Membre du Bureau
Vendée Grand Littoral	M. Didier ROUX, Neuvième Membre du Bureau

MEMBRES TITULAIRES ABSENTS ET/OU EXCUSÉS :

Sud Vendée Littoral	M. Jean-Michel PIEDALLU, Deuxième Vice-Président
Pays de Chantonnay	M. Jeannick DEBORDE, troisième Vice-Président
Pays de Fontenay-Vendée	M. Sébastien ROY, Premier Membre du Bureau
Pays des Herbiers	M. Patrick MANDIN, Second Membre du Bureau
Pays de la Châtaigneraie	M. Gérard DANIAU, Troisième Membre du Bureau
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	M. Jean Yves BRICARD, Quatrième Membre du Bureau
Sud Vendée Littoral	M. Louis-Marie PINEAU, Septième Membre du Bureau

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

M. Pascal MEGE, Mme Julie LOWENBRUCK, M. Nicolas DOUILLARD, M. Pierre-Clément GUINOT.

A ÉTÉ NOMMÉ SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. James GANDRIEU

DATE DE CONVOCATION	16/05/2023	Nombre de Délégués :
DATE D'AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR		- en exercice : 15
A MAREUIL SUR LAY	16/05/2023	- présents : 8
DANS LES AUTRES STRUCTURES	16/05/2023	- votants : 8

Envoyé en préfecture le 12/06/2023

Reçu en préfecture le 12/06/2023

Publié le

ID : 085-258501659-20230531-B2023_3105_02-DE

SLO

B2023-3105-02 – CHOIX DU PRESTATAIRE – PROSPECTION ET ARRACHAGE MANUEL DE LA JUSSIE SUR LE LAY AVAL PROGRAMME 2023

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de la lutte contre les plantes envahissantes le Syndicat mène tous les ans un programme d'arrachage et de prospection de la jussie sur le réseau hydraulique de la basse vallée du Lay.

Présentation et résultat de la consultation

- Marché à bons de commande avec 09 lots par secteurs géographiques
- Publication sur marchés sécurisés le 14 avril 2023,
- Date limite de réception des offres : le 10 mai 2023 à 12h00,
- 10 dossiers retirés
- 3 offres reçues
- Critères de sélection des offres : 40% prix, 60% valeur technique (la méthodologie proposée, les moyens humains et matériel)

Après analyse des offres, il est proposé le classement suivant :

Campagne d'arrachage de la jussie 2023	EAU LIBRE	SEVE ET SOURCE	RIEM UNIMA
Lot 1: Le Lay	2		1
Lot 2: L'Yon	2	1	3
Lot 3: Le Graon	2	1	3
Lot 4: Le marais de la Bretonnière	1		2
Lot 5: Le marais de Longeville	1	2	3
Lot 6: Les communaux Lairoux Curzon	1		2
Lot 7: Le communal des Boutolles	2		1
Lot 8 : Chenal et Vieux Lay	1		2
Lot 9: Canaux Bourdeau, Dune, Bot Bourdin	2		1

Les Membres du Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité décident :

- DE RETENIR l'entreprise EAU LIBRE pour les lots 5, 6 et 8 pour un montant de 243,00 € HT d'arrachage et 500,00 € HT d'export par jour d'intervention et le lot 4 pour un montant de 243,00 € HT d'arrachage et 729,00 € HT d'export par jour d'intervention,
- DE RETENIR l'offre de RIEM UNIMA pour les lots 1, 7 et 9 pour un montant de 375,00 € HT d'arrachage et 850,00 € HT d'export par jour d'intervention,
- DE RETENIR l'entreprise SEVE et SOURCE pour les lots 2 et 3 pour un montant de 400,00 € HT d'arrachage et 400,00 € HT d'export par jour,
- AUTORISENT Monsieur le Président à signer le marché et toutes les pièces afférentes au dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Signé électroniquement par : Jannick Rabillé
Date de signature : 10/06/2023
Qualité : Président du SM Marais Poitevin Bassin du Lay

Syndicat Mixte
BASSIN DU LAY

Jannick RABILLÉ

Président du Syndicat Mixte Bassin du Lay

Délibération B2023-3105-02 Bureau du SMBL du 31 mai 2023

Envoyé en préfecture le 12/06/2023

Reçu en préfecture le 12/06/2023

Publié le

The logo for S'LO (Service Local d'Orientation) features the letters 'S'LO' in a stylized, bold font. The 'S' is large and the 'LO' is smaller. To the right of the text, there are three wavy lines representing a stylized landscape or water.

ID : 085-258501659-20230531-B2023_3105_02-DE

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes – 6, Allée de l'Île Gloriette, 44041 NANTES CEDEX dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. Ladite juridiction peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Elle est également susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès de mes services. Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal de Nantes dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux.

Sans préjudice des dispositions précédentes, cet acte peut faire l'objet d'une demande au représentant de l'État dans le département de mise en œuvre de la procédure prévue à l'article L2131-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

